



PAROISSE SAINT-JEAN

23 rue Jean Moulin

18000 BOURGES

☎ 02.48.24.29.94

Site web : paroisse Saint Jean à Bourges

COLLECTE PAROISSIALE 2019

L'exercice comptable 2018 a été excédentaire de 3.800 €, malgré la diminution d'un certain nombre des ressources : les quêtes obsèques (- 2.700 €), les quêtes du week-end (- 1.900 €) et la collecte paroissiale (- 700 €), compensée partiellement par l'augmentation des mises à disposition des salles paroissiales (+ 3.700 €). Quant aux dépenses de fonctionnement, elles ont baissé par rapport à 2017 permettant de dégager ainsi cet excédent d'ampleur limitée qui permettra de financer des travaux de modernisation de l'installation électrique de l'église Saint-Jean.

En 2019, nous avons amélioré la sonorisation des trois lieux de culte, financée par une souscription exceptionnelle (dont un don anonyme très important).

Votre soutien financier reste indispensable pour boucler l'année 2019 et assumer les dépenses de fonctionnement courant.

Merci à tous ceux qui donnent aux quêtes paroissiales et à la collecte paroissiale annuelle. Et merci aussi à tous ceux qui donnent généreusement de leur temps au service de la paroisse pour l'aider à vivre et à assumer sa mission d'annonce de la Bonne Nouvelle de l'amour de Dieu pour tous les hommes.

Alain KRAUTH, curé de la paroisse
et les membres du Conseil Économique Paroissial

BULLETIN DE PARTICIPATION À LA COLLECTE PAROISSIALE 2019

À renvoyer à : Paroisse Saint-Jean - Collecte Paroissiale

23, rue Jean Moulin 18000 BOURGES

Nom Prénom

N° Rue

Code postal Commune Mail :

Montant de la participation versée : 40 € 60 € 100 € 200 € €

par chèque à l'ordre de « Paroisse Saint-Jean » en date du : / / 201..

en espèces

par prélèvement automatique : l'autorisation de prélèvement est disponible au presbytère

Vous bénéficierez d'un reçu fiscal vous permettant de bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu.

Les informations recueillies sont destinées à la paroisse Saint-Jean et enregistrées dans le fichier de la collecte paroissiale afin d'en faciliter le suivi. Conformément à la loi du 6 janvier 1978, vous pouvez obtenir communication des informations vous concernant en vous adressant au presbytère. Vous pouvez aussi, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des

COMPTES 2018

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2018		RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2018	
Charges immobilières	27.400	Collecte paroissiale	10.700
amortissements	9.500	Mise à disposition des salles	14.200
chauffage	8.600	Accueil et Promotion (rdc St-Paul)	10.400
maintenances	3.500	Épicerie Solidaire Bourges-Nord	1.000
électricité	2.400	Autres (centre paroissial...)	2.800
entretien immobilier	1.600	Dons	1.000
taxe foncière	1.100	Marché de Noël	1.200
eau	700		
Contribution aux charges pastorales assurées	7.000	Quêtes du week-end	9.900
par le Diocèse		Célébrations d'obsèques	8.500
Contribution au Doyenné de Bourges	3.600	Célébrations de baptême	1.900
Fournitures pour le culte	1.200	Célébrations de mariage	100
Téléphone, Internet, affranchissements...	1.400		
Catéchèse enfants, adultes	900	Cotisations catéchèse	1.500
Autres dépenses (achats...)	5.500	Autres recettes	2.800
TOTAL DES DEPENSES	47.000	TOTAL DES RECETTES	50.800

LA COLLECTE PAROISSIALE

La collecte est indispensable à la vie financière de la Paroisse. Comme toutes les autres paroisses du Diocèse de Bourges, celle de Saint-Jean fait appel une fois par an à la générosité des paroissiens, pratiquants ou non, pour lui permettre de continuer à transmettre la Bonne Nouvelle. Les dons restent intégralement à la paroisse.

Les dons faits à l'occasion des célébrations ne suffisent pas à équilibrer le budget de la paroisse. La collecte représente ainsi 21 % des ressources annuelles.

En 2016, 105 familles ont donné 11.200 €.

En 2017, 106 familles ont donné 11.400 €.

En 2018, 95 familles ont donné 10.700 €.

Le Denier de l'Église est versé directement au Diocèse de Bourges et sert au traitement des prêtres.

CHOISIR LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

Choisir le prélèvement automatique permet d'étaler le soutien financier tout au long de l'année grâce à des prélèvements mensuels ou trimestriels. Il facilite également la gestion de la paroisse grâce à des recettes financières régulières. Vous pouvez demander au presbytère une autorisation de prélèvement à remplir et à signer. Elle devra être accompagnée d'un relevé d'identité bancaire.

ÉVALUER LE MONTANT DE SA PARTICIPATION

A titre indicatif, chacun pourrait évaluer l'équivalent de deux journées de travail ou de retraite, ou se montrer encore plus généreux. Mais c'est à chacun de décider de sa participation financière en fonction de ses ressources, de ses charges, de ses engagements et de sa générosité...

SE FAIRE L'AMBASSADEUR DE LA COLLECTE

95 familles ont participé en 2018 à la collecte. Chaque famille pourrait essayer de convaincre une famille ne participant pas encore à la collecte de l'importance de celle-ci pour la vie paroissiale.

INTENTIONS DE MESSE

Il est possible de demander à prier à l'occasion d'une messe pour une intention particulière : décès, naissance, difficultés d'une personne, remerciement... L'offrande financière sert à rémunérer les prêtres (le montant indicatif est fixé par l'Évêque à 17 €).